

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA PRUDENCE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 748 439 D et une valeur liquidative égale à 1^D,254 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1-Portefeuille-titres		1 400 092,872	931 424,014
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	33 170,570	52 983,210
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 366 922,302	878 440,804
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		351 937,371	237 918,520
a-Placements monétaires	3	1 619,605	1 750,620
b-Disponibilités	4	350 317,766	236 167,900
AC 3- Créances d'exploitation			
AC 4 -Autres actifs		243,562	-
TOTAL ACTIF		1 752 273,805	1 169 342,534
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	3 711,705	5 548,738
P A 2 -Autres créditeurs divers		122,954	30,047
TOTAL PASSIF		3 834,659	5 578,785
CP 1-Capital	6	1 691 602,725	1 131 274,167
CP 2- Sommes distribuables		56 836,421	32 489,582
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l'exercice	7	56 836,421	32 489,582
ACTIF NET		1 748 439,146	1 163 763,749
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 752 273,805	1 169 342,534

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	49 754,848	42 963,397
a-Dividendes		1 465,060	1 874,310
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		48 289,788	41 089,087
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus Placements monétaires	9	8 100,984	5 975,551
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		57 855,832	48 938,948
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	13 226,765	13 839,007
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 629,067	35 099,941
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	11	2 018,806	3 842,114
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 610,261	31 257,827
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		14 226,160	1 231,755
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		56 836,421	32 489,582
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)	-	14 226,160	-
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	1,621	190,690
+/- values réalisées sur cession de titres	-	326,861	-
Frais de négociation des titres	-	118,000	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		42 163,779	31 366,620

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	42 163,779	31 366,620
a-Résultat d'exploitation	42 610,261	31 257,827
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1,621	190,690
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	- 326,861	- 81,897
d-Frais de négociation de titres	- 118,000	-
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	542 511,618	42 798,757
a-Souscriptions	626 327,198	61 537,477
Capital	502 520,041	50 925,085
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	69 929,665	7 180,969
Régularisation des sommes distribuables	53 877,492	3 431,423
b-Rachats	- 83 815,580	- 18 738,720
Capital	- 67 079,994	- 15 737,962
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 9 338,077	- 2 215,132
Régularisation des sommes distribuables	- 7 397,509	- 785,626
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	584 675,397	74 165,377
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	1 163 763,749	1 089 598,372
b- en fin d'exercice	1 748 439,146	1 163 763,749
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	958 807,796	923 620,673
b- en fin d'exercice	1 394 247,843	958 807,796
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	1,254	1,214
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u>	3,29%	2,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2011

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCE MAGHREBIA. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. -

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	VL au 31/12/2011	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
FINA O SICAV	170	102,533	17 430,610	103,891	17 661,470	1,01%
TUNISO EMIRATE SICAV	150	102,771	15 415,575	103,394	15 509,100	0,89%
TOTAL			32 846,185		33 170,570	1,90%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
-------------	----------	-----	--------------------	----------------------	-------------

Emprunts d'Etat

BTA 5,5% MARS 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	6,22%
BTA 5,6% AOÛT 2022	100	975,000	97 500,000	99 255,178	5,68%
BTA 5,6% AOÛT 2022	40	958,000	38 320,000	39 022,071	2,23%
BTA 6,75% 07/2017	78	992,590	77 422,020	79 429,932	4,54%
BTA 7% 02/2015	180	1 017,130	183 083,400	192 086,359	10,99%
BTA 7-02/2015	50	1 034,700	51 735,000	54 235,821	3,10%
BTA 8,25% 07/2014	93	1 000,000	93 000,000	95 976,510	5,49%

SOUS TOTAL 1			646 330,420	668 844,090	38,25%
---------------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Emprunts de Sociétés					
ATL 2009/3	750	60,000	45.000,000	45.010,082	2,57%
ATL 2010-1	200	80,000	16.000,000	16.266,230	0,93%
ATL 2011	1100	100,000	110.000,000	110.044,244	6,29%
ATTIJARI BANK 2010	650	100,000	65.000,000	67.408,904	3,86%
BTE 2011	1700	100,000	170.000,000	170.139,726	9,73%
CIL 2008/1	1000	40,000	40.000,000	40.710,382	2,33%
HANNIBAL LEASE 2010/1	300	80,000	24.000,000	24.542,558	1,40%
TL 2009-1	800	60,000	48.000,000	50.080,000	2,86%
UIB 2009-1	1000	91,134	91.133,680	93.090,074	5,32%
UIB 2011-1	400	100,000	40.000,000	40.705,050	2,33%
UIB 2011-2	400	100,000	40.000,000	40.080,962	2,29%
SOUS TOTAL 2			689.133,680	698.078,212	39,93%
TOTAL			1.335.464,100	1.366.922,302	78,18%

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 350 317,766 DT, soit 20,04 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 1 619,605 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 3 834,659 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,92 % de l'actif net.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3 711,705 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 555,027
Dépositaire	877,859
Conseil du marché financier (CMF)	228,819
Publication	50,000
TOTAL	3 711,705

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010

Montant	1 131 274,167
Nombre de titres	958 807,796

Souscriptions réalisées

Montant	502 520,041
Nombre de titres émis	502 520,041

Rachats effectués

Montant	67 079,994
Nombre de titres rachetés	67 079,994

Capital au 31-12-2011

Montant ⁽²⁾	1 566 714,214
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 394 247,843

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 691 602,725.

	(2)	1 566 714,214
Résultat 2010 capitalisé		32 489,582
Régularisation du résultat 2010 capitalisé		32 253,823
Variation des différences d'estimation		-1,621
Moins valeur réalisée		-326,861
Régularisation des sommes non distribuables		60 591,588
Frais de négociation		-118,000
Capital au 31/12/2011		1 691 602,725

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 décembre 2011 comme suit :

Désignation	Montant
Résultat distribuable	42 610,261
Régularisations	14 226,160
TOTAL	56 836,421

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 / 12 / 2011 les revenus du portefeuille titres totalisent 49 754,848 DT contre 42 963,397 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	1 465,060	1 874,310
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts sur BTA	30 688,197	24 829,996
Intérêts sur obligations	17 601,591	16 259,091
TOTAL	49 754,848	42 963,397

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 8 100,984 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 13 226,765 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	9 998,405	11 059,697	5 813,473
Rémunération du dépositaire	3 228,360	2 779,310	1 493,671
TOTAL	13 226,765	13 839,007	7 307,144

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 2 018,806 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	1 296,373	1 105,507
Honoraires CAC	153,990	2 543,750
Publicité et Publication	386,010	100,010
Commission bancaires	2,226	2,800
Impôts et taxes	180,207	90,047
TOTAL	2 018,806	3 842,114

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE, moyennant une commission de gestion calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Cette commission a été fixée à 0,85 % pour le premier trimestre et 0,6 % pour les 3 autres.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.